

Réf. : Stefania Hofmann, directrice

Chavannes-près-Renens, le 22 septembre 2026

Conseil d'établissement

Madame, Monsieur, chers Parents,

Comme vous le savez sans doute, cela fait maintenant quinze ans que le conseil d'établissement a remplacé les commissions scolaires.

Selon la loi, sa fonction est la suivante : *Le conseil d'établissement se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves et, là où existent des conseils d'élèves, leurs délégués, pour des objets de sa compétence, afin de mieux ancrer l'école dans son environnement et de favoriser ainsi des lieux d'enseignement qui facilitent l'investissement des élèves dans leurs apprentissages. Un des rôles essentiels du conseil d'établissement est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés. Il collabore étroitement avec le conseil de direction dans les domaines de sa compétence, en particulier pour la mise en œuvre des décisions touchant à la vie de l'établissement.*

Le conseil d'établissement est composé de 20 membres : cinq représentants des autorités politiques communales, cinq représentants des organisations et des milieux concernés par la vie de l'école, cinq représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement et cinq parents d'élèves (deux de St-Sulpice et trois de Chavannes-près-Renens).

Il s'agit donc de choisir **cinq représentants des parents d'élèves** pour siéger au futur conseil d'établissement. La durée du mandat est de 5 ans (2026 – 2031). Ces personnes seront élues démocratiquement lors **d'une séance à laquelle nous vous invitons à participer** et qui se déroulera le

Mardi 27 octobre 2026 à 19h30 à l'aula du Collège de La Planta,
Avenue de la Concorde 1, 1022 Chavannes-près-Renens.

./.

Les parents intéressés à participer aux débats ou qui souhaitent déposer leur candidature pour le conseil d'établissement s'inscrivent à l'aide du QR code ci-dessous d'ici au 9 octobre 2026.



Les candidats sont priés de préparer une courte intervention pour se présenter le 27 octobre (en précisant leur nom, dans quelle année sont leurs enfants et pourquoi ils sont candidats). Ils pourront aussi être amenés à répondre à des questions des autres parents.

Le règlement du conseil d'établissement peut être consulté sur le site internet de la Commune de Chavannes-près-Renens (www.chavannes.ch) ou sur celui de la commune de St-Sulpice (www.st-sulpice.ch).

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous adressons, Madame, Monsieur, chers Parents, nos plus cordiales salutations.



Stefania Hofmann
Directrice

Copie à

- Municipalité des communes de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice